

L

ettre d'information

SAGE

du Haut-Allier

année 2011

L'eau, source de concertation :

Afin de préserver ce bien commun qu'est l'eau, le SMAT du Haut-Allier (Syndicat Mixte d'Aménagement) s'est doté depuis 2005 d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Cet outil politique permet la gestion équilibrée de la ressource en eau, et fait suite ainsi au contrat de rivière du Haut-Allier conduit de 1999 à 2005.

La mise en place d'un SAGE se fait sur une durée de 5 à 10 ans, et doit passer par des phases précises : état des lieux, diagnostic, scénario tendanciel, scénario contrasté, choix de la stratégie, rédaction des produits du SAGE, enquête publique et enfin mise en œuvre.

Ces deux dernières années ont été marquées par la validation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE du Haut-Allier.

Une dynamique volontariste de la part de tous les acteurs locaux permet une avancée efficace de cette politique de l'eau, et montre l'intérêt que chacun porte à cette ressource si précieuse. Il faut donc continuer les efforts entrepris ces dernières années.

Lors de la phase du Scénario Tendanciel amorcée récemment, des commissions géographiques seront mises en place et mobiliseront de nouveau les acteurs de l'eau. Les perspectives d'évolution de ce bassin versant en l'absence de SAGE seront définies et permettront par la suite de choisir une stratégie en lien avec les enjeux locaux.

Il est certain que c'est par la concertation et les expériences de chacun que nous réussirons à atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau et que nous préserverons ce patrimoine commun.

Je vous souhaite, à tous, une agréable lecture.

Le président de la Commission Locale de l'Eau
Raymond RAVAT



Sommaire :

- Le mot du Président p1
- L'état d'avancement du SAGE p2
- Quels enjeux pour le territoire? p3
- Les actions en cours p4
- Informations et Contact p4

Rappel

C'est la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui instaure les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.), outils de planification de la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant. L'objectif principal d'un SAGE est de concilier les différents usages de l'eau (agriculture, alimentation en eau potable, hydroélectricité, sports d'eau vive...) et la protection des milieux aquatiques.



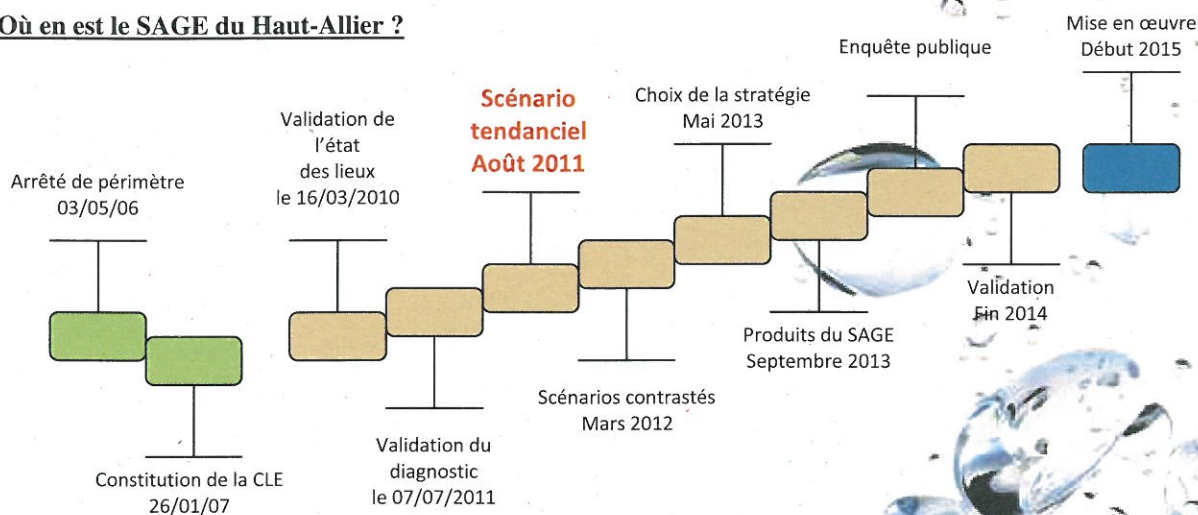
Réunion de la CLE du 07/07/11

L'organe décisionnel du SAGE est la Commission Locale de l'Eau (CLE) composée pour ¼ d'utilisateurs, ¼ de représentants de l'Etat et ½ d'élus.

La mise en place d'un SAGE se fait en 3 phases :

- la phase préliminaire qui fixe les bases du SAGE (périmètre, acteurs...)
- la phase d'élaboration qui permet de cibler les problématiques présentes sur le territoire du SAGE et de proposer des solutions adaptées aux enjeux locaux.
- la phase de mise en œuvre qui traduit de façon opérationnelle, les orientations et dispositions définies par le SAGE.

Où en est le SAGE du Haut-Allier ?



Phase Préliminaire

Phase d'élaboration

Mise en œuvre

Validation du Diagnostic

Quatre commissions thématiques ont été mises en place pour le diagnostic : « Eau et Cadre de Vie », « Eau et Biodiversité », « Amélioration de la qualité des Eaux » et « Gestion Quantitative de l'Eau ». Ces commissions se sont réunies en mars dernier, et ont donné lieu à de nombreux échanges sur l'état de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Allier.

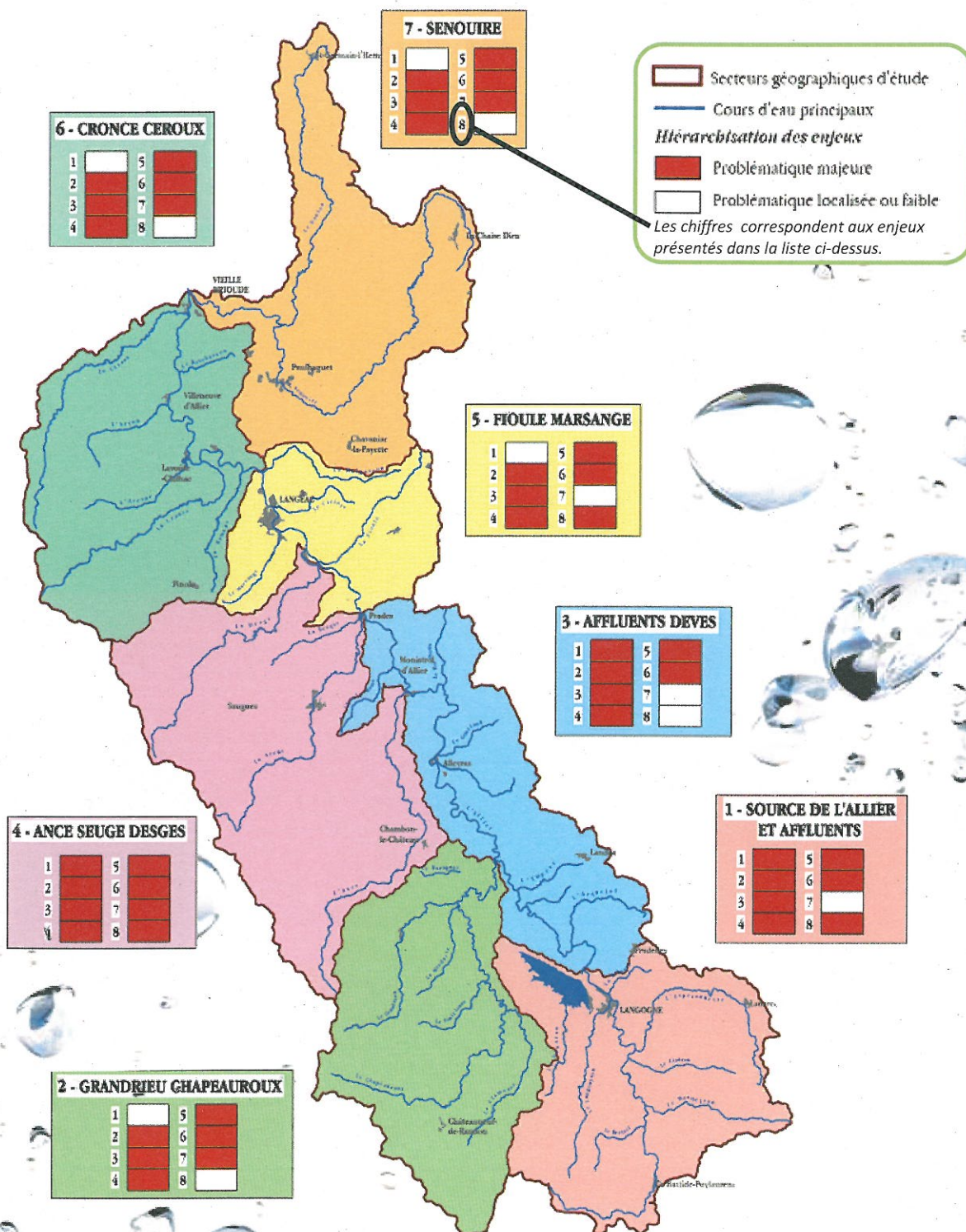
Grâce à cet important travail de concertation avec les différents acteurs de l'eau, assistés des bureaux d'études « Cesame environnement » et « Autrement dit », a été dressé un diagnostic global reflétant les réels atouts et faiblesses du territoire du Haut-Allier.

A partir de ce diagnostic, 8 enjeux majeurs ont été définis sur le territoire, concernant notamment la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Ces enjeux, ainsi que le diagnostic, ont donc été validés lors de la dernière CLE du SAGE le 07/07/11.

8 enjeux majeurs définis sur le territoire :

1. Amélioration de la gestion des barrages en faveur des milieux aquatiques et des usages existants
2. Maîtrise des pollutions afin de répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités existantes
3. Amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau
4. Amélioration des connaissances, préservation et restauration du rôle fonctionnel et de l'intérêt patrimonial des zones humides et des têtes de bassin versant
5. Amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau en faveur des espèces biologiques aquatiques
6. Maintien ou amélioration de la valeur paysagère et écologique des milieux naturels
7. Production d'une petite hydroélectricité compatible avec les milieux aquatiques et les usages existants
8. Gestion des risques d'inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité



Les actions menées sur le bassin versant du SAGE du Haut-Allier

SAGE
du Haut-Allier

Inventaire des ouvrages hydrauliques :

D'avril à septembre 2011, conformément à la disposition 1B 1 du SDAGE Loire-Bretagne qui demande au SAGE « d'identifier les ouvrages qui doivent être effacés, ceux qui peuvent être arasés ou ouverts partiellement, ceux qui peuvent être aménagés avec des dispositifs de franchissement efficaces et ceux dont la gestion doit être adaptée ou améliorée », une étude sur les ouvrages hydrauliques a été menée par Melle Estelle Jacob étudiante en 2ème année de Master Ingénierie des Hydrosystèmes et des Bassins Versants, de l'université de Tours. Cette étude a consisté à réaliser un inventaire de plusieurs affluents de l'Allier (La Seuge, Le Malaval, L'Arquejol, le Chante Rome...) afin de géolocaliser les ouvrages et d'estimer l'impact de ces derniers sur la continuité écologique. Cette dernière est définie par la libre circulation piscicole et le transport suffisant des sédiments.

La phase de terrain s'est déroulée de mai à août avec le soutien de la Direction Départemental des Territoires de Haute-Loire et de l'ONEMA 43 (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques). Le rapport d'étude est disponible sur la page web du SAGE.

Scénario tendanciel :

Le diagnostic ayant été validé, la phase de Scénario tendanciel a été lancée en juillet 2011. Cette étape vise à anticiper l'évolution de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques en l'absence de SAGE sur le territoire du Haut-Allier. L'évolution de l'état des ressources permettra de vérifier si les exigences liées aux milieux aquatiques et aux activités humaines sont satisfaites dans ce scénario « avant toute politique volontariste de l'eau ». Cette vision à long terme permettra ainsi, lors des prochaines étapes d'élaboration du SAGE, de définir une politique locale de l'eau adaptée au territoire. Ce travail, en cours de réalisation par des prestataires externes, les cabinets d'études « Autrement Dit » et « Césame environnement » sera validé en fin d'année.

Informations

Site internet :

Le S.A.G.E. du Haut-allier a désormais une page web qui lui est consacrée sur le site internet du SMAT : www.smat-haut-allier.com. Les documents validés (état des lieux, diagnostic), les documents officiels (arrêtés de composition de CLE...) et les actualités sont consultables en ligne et peuvent, pour certains, être téléchargés. Vous pouvez également consulter le site internet Gest'Eau www.gesteau.eaufrance.fr, où des informations sur le SAGE Haut-Allier sont régulièrement mises à jour.

Changement d'animateur pour le SAGE :

Depuis fin mars, Melle Aude LAGALY remplace Melle Alexandra MIGNON au poste de chargée de mission SAGE. L'ensemble des membres de la CLE remercie Melle Mignon pour le travail qu'elle a fourni durant un an, et lui souhaite bonne chance dans sa nouvelle activité professionnelle.

Contact

M. Raymond RAVAT

Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut-Allier

Pour tout complément d'information

Melle Aude LAGALY

Chargée de mission SAGE Haut-Allier

SMAT du Haut-Allier, 42 avenue Victor Hugo – B.P. 64

43300 LANGEAC

Tél. : 04 71 77 28 30 – Fax. : 04 71 77 19 14

Mail : a.lagaly@haut-allier.com

Partenaires Etudes/Animation/ Communication :



Partenaires Etudes :

Rhône-Alpes

